



Exercice du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) jeudi 17 octobre : Entrées- Sorties de l'établissement impossibles entre 09h00 et 9h55.

publié le 17/10/2019 - mis à jour le 19/10/2019

L'Education Nationale doit assurer la sécurité de vos enfants au collège lors d'accidents graves d'origine naturelle ou technologique.

Ces accidents, appelés **risques majeurs**, sont répertoriés, pour chaque zone, par la préfecture et la mairie et sont pour le collège René CAILLIÉ :

- ▶ **La tempête.**
- ▶ **Le transport de matières dangereuses** (sur l'autoroute et la voie ferrée).
- ▶ **Le glissement de terrain.**
- ▶ **l'attentat-intrusion.**

Ces risques ont une éventualité très faible, et l'on pourrait être tenté de les oublier sans s'y préparer.

Cependant, **la réglementation nous impose la mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)**, pour y faire face.

Ce PPMS est élaboré sous l'autorité du chef d'établissement, soumis au vote du Conseil d'Administration, validé par les autorités Académiques de l'Education Nationale et par le Préfet du département.

Vous avez la possibilité d'en prendre connaissance en le consultant au collège.

Le 1er exercice de déclenchement du PPMS se déroulera au collège jeudi 18 octobre 2019 de 9h à 9h55

- **Personne, sauf cas d'urgence avéré, ne sortira ou n'entrera dans l'établissement durant cet exercice** : une affiche sera apposée sur le porche et le portillon du parking de technologie pour prévenir les visiteurs,
- **L'exercice est totalement obligatoire jusqu'au bout pour toute personne se trouvant dans les locaux du collège au moment du déclenchement, visiteurs compris.**

L'objectif de ce 1er des 3 exercices annuels est d'habituer les élèves et tous les personnels à

- **reconnaître les 2 types des signaux d'alerte : ATTENTAT-INTRUSION ou TEMPÊTE**
- **savoir quel comportement adopter dans chacun des deux cas** en écoutant avec attention les explications et en interrogeant les adultes présents dans la salle
- mais ne pas mettre en pratique ces comportements

Chronologie de l'exercice d'aujourd'hui

- **entre 9h et 9h10, déclenchement du signal PJ1 : ATTENTAT-INTRUSION**



(MP3 de 283.7 ko)

- a la fin du signal, 20 mn de silence permettront aux professeurs d'expliquer aux élèves en détail les consignes à appliquer dans ce cas
- **entre 9h20 et 9h30, déclenchement du signal PJ5 : TEMPETE**



(MP3 de 280.8 ko)

- à la fin du signal, 20 mn de silence permettront aux professeurs d'explicitier aux élèves en détail les consignes à appliquer dans ce cas
- **entre 9h40 et 9h50, déclenchement du signal PJ6 : FIN DE PPMS, signal commun à tous les risques**



(MP3 de 291.8 ko)

Deux autres exercices PPMS, également obligatoires, seront effectués dans l'année, sans aucune information préalable.

- l'un pour la mise en pratique des consignes en cas de **tempête**
- l'autre pour la mise en pratique des consignes en cas d'**attentat-intrusion avec confinement**



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**